

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 décembre 2013

CP 13/12-28

L'an deux mille treize, le 16 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION AGRICOLE (F. D. I. A.)

Créé en 1989 dans le prolongement du Plan d'Action Agricole (1986-1988), le Fonds Départemental d'Intervention Agricole a pour objectif d'accompagner l'évolution de l'économie agricole du Tarn-et-Garonne.

Il permet d'intervenir, tant sur le développement et la promotion des productions départementales ou locales, que sur la défense sanitaire, la protection des cultures et la prise en compte des besoins environnementaux par l'agriculture.

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget Primitif 2013, a réaffirmé sa volonté de reconduire ce fonds et de le doter d'une enveloppe budgétaire de 450 000 € à l'article 67452, sous-fonction 928. Cette enveloppe a été ramenée à 344 764 € en DM1 suite au transfert de 105 236 € sur la ligne Santé Animale Laboratoire Vétérinaire (S.A.L.V.) qui prend en compte une part importante du programme sanitaire des cheptels.

Conformément aux dispositions définies par notre Assemblée en 1994, les dossiers, après analyse technique et instruction par nos services, sont examinés par la Commission Agriculture et Ruralité, et soumis à la décision de la Commission Permanente.

Ces dossiers sont regroupés par rubrique :

- ◆ Contrats de Pays : aides aux filières et micro-projets,
- ◆ Soutien aux filières végétales et animales,
- ◆ Fonds de défense sanitaire,
- ◆ Environnement,
- ◆ Appui technique aux structures,
- ◆ Manifestations exceptionnelles,
- ◆ Promotion,
- ◆ Divers.

Je vous propose donc d'examiner une troisième tranche de dossiers pour chacune de ces rubriques pour lesquels la Commission Agriculture et Ruralité a émis un avis favorable sur mes propositions lors de sa réunion du 15 octobre dernier.

CONTRATS DE PAYS Aides aux filières et micro-projets

La grande souplesse du F.D.I.A. en fait un outil particulièrement adapté aux contrats de pays.

Pas de dossier dans cette tranche.

SOUTIEN AUX FILIERES VEGETALES ET ANIMALES

Il s'agit de dossiers portés par des filières départementales ayant un impact fort en terme de développement, d'expérimentation, de mise aux normes ou de maintien d'un potentiel de production et de marché.

Détail des dossiers en annexe.

FONDS DE DEFENSE SANITAIRE

Si la défense sanitaire des troupeaux est l'axe principal de ce fonds, il peut aussi être mobilisé pour la défense des cultures, notamment lorsqu'elles sont menacées par de nouveaux parasites ou maladies.

Pas de dossier dans cette tranche.

ENVIRONNEMENT

Cette rubrique regroupe les actions participant au respect de l'environnement et à la protection des milieux.

Détail des dossiers en annexe.

APPUI TECHNIQUE AUX STRUCTURES

La grande diversité des productions et l'évolution extrêmement rapide des techniques, des moyens culturels, et des démarches administratives, ont nécessité la mise en place de services et d'appuis techniques collectifs.

Les professionnels agricoles se sont dotés de structures chargées d'assurer ces fonctions sur le terrain auprès des agriculteurs qui y adhèrent. Ces structures sollicitent l'aide du Conseil Général pour des actions ponctuelles afin d'en réduire le coût résiduel à la charge des agriculteurs.

L'aide du Département peut être annuelle ou pluriannuelle. Dans ce dernier cas, elle peut être dégressive.

Détail du dossier en annexe.

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Général soutient traditionnellement un nombre important de manifestations qui animent la vie et l'activité des cantons ruraux du département en associant l'activité agricole à des animations diverses autour du thème de la ruralité et des produits du terroir.

Détail des dossiers en annexe.

PROMOTION

La valorisation des productions du Tarn-et-Garonne est non seulement liée à l'amélioration de la qualité, mais aussi à un effort de promotion.

Les dossiers présentés concernent des actions de promotion des produits et du cheptel.

Détail des dossiers en annexe.

DIVERS

Pas de dossier dans cette tranche.

- * - * - * -

Dans la mesure où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire serait la suivante :

* Autorisation d'Engagement 2013	344 764 €
* Engagement à ce jour	296 225 €
* Engagement à la présente Commission	42 742 €
* Disponible sur l'exercice 2013	5 797 €

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver les propositions d'aide aux projets présentés, sachant que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 67452, sous-fonction 928 du Budget Départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission Agriculture et Ruralité réunie le 15 octobre 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde au titre du Fonds départemental d'intervention agricole (F.D.I.A.), les subventions telles que réparties en annexe, d'un montant global de 42 742 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67452, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,